

# 1<sup>er</sup> Novembre 1847

## Une mairie et des écoles neuves pour les Yerrois

La délibération n° 250, transcrite dans le Registre 9 W 2 des archives communales nous relate une inauguration très importante pour la vie des Yerrois : une maison commune<sup>1</sup>, des classes et un presbytère ont été construits en centre-ville à proximité immédiate de l'église.

Avant cette date, on ne connaît pas de manière exacte l'emplacement des constructions précédentes : on ne sait pas où le maire réunit son conseil municipal, il semble le plus probable que la réunion ait lieu à son domicile comme cela se pratiquait dans de nombreuses communes ; quant à l'emplacement de l'école, on trouve dans une délibération du conseil municipal datée du 20 février 1834<sup>2</sup> la description d'une construction composée : « 1° d'une cave au-dessous de la salle d'école, 2° d'une grande chambre au-dessus de la dite école dans laquelle on monte par un escalier qui a son entrée sous le porche de l'église ». On n'en sait pas plus sur la situation, l'état et l'utilisation de ce bâtiment.

Le XIX<sup>e</sup> siècle, que ce soit pendant le règne de Louis-Philippe, la Deuxième République, le Second Empire ou la Troisième République, voit la promulgation de nombreuses lois concernant l'enseignement et l'administration municipale.

Dans son article 9 du titre III, la loi Guizot du 28 juin 1833 stipule : « Toute commune est tenue, soit par elle-même, soit en se réunissant à une ou plusieurs communes voisines, d'entretenir au moins une école primaire élémentaire ». Dans l'article 12 il est précisé : « Il sera fourni à tout instituteur communal un local convenablement disposé, tant pour lui servir d'habitation, que pour recevoir les élèves ; un traitement fixe, qui ne pourra être moindre de deux cent francs pour une école primaire élémentaire, et de quatre cents francs pour une école primaire supérieure ».

En ce qui concerne les mairies, la loi du 18 juillet 1837 sur l'administration municipale a déterminé les dépenses obligatoires des communes comme « l'entretien, s'il y a lieu de l'hôtel de ville ou du local affecté à la mairie » mais il faut attendre la loi municipale du 5 avril 1884 et son article 136 pour y trouver l'obligation faite à une commune de prévoir les dépenses nécessaires pour « louer une maison ou une salle pour tenir lieu d'hôtel de ville si la commune n'en possède pas ».

On va donc voir au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, dans la majorité des villes et des villages, quand il n'existe pas de bâtiment adapté à cette fonction, la construction de mairies-écoles qu'on peut encore reconnaître sans difficulté même si cette construction, comme c'est le cas à Yerres, ne remplit plus les fonctions pour lesquelles ce bâtiment a été construit.

Pour arriver à cette inauguration de 1847, il fallut trouver les financements indispensables à cette opération d'envergure, acheter un terrain et faire bâtir cet ensemble si important pour la vie des Yerrois. C'est cette histoire que nous nous proposons de vous raconter.

---

<sup>1</sup> Maison commune : terme fréquemment utilisé jusqu'à la Troisième République pour désigner la mairie.

<sup>2</sup> Archives municipales cote 9w2.

# Acte 1

## Recherche du financement

### Vente d'un terrain appartenant à la commune

En 1846, Yerres compte 1187 habitants, ce sont essentiellement des familles de jardiniers, vigneron, ouvriers dont les ressources sont peu élevées. Où trouver de l'argent pour financer des projets d'envergure ? Le problème n'est pas nouveau, bien avant la décision de faire construire la mairie-école, le conseil municipal avait cherché des ressources financières exceptionnelles. On trouve aux archives municipales<sup>3</sup> un document daté de 1816, intitulé « *Rapport que présente (à<sup>4</sup>) Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Corbeil, l'adjoint au Maire de la commune de Yerres sur l'aliénation proposée d'un terrain appartenant à ladite commune* ». Le document se termine par la mention « *Ainsi fait et rédigé à Yerres, le 18 septembre 1816, l'adjoint au Maire signé : Homet* ». On notera que ce document que l'on trouve dactylographié ne peut pas être l'original, et qu'on ne connaît pas la date de la retranscription, ni l'auteur de cette dernière.

En voici quelques extraits<sup>5</sup>.

*« Les habitants du village d'Yerres sont propriétaires d'une friche nommée Le camp des Lorrains<sup>6</sup> situé près de Grosbois de la contenance de 25 arpents environ : pour justifier cette propriété à l'appui de laquelle on ne peut présenter aucun titre, mais qui est consacrée par une jouissance non contestée depuis plus de 600ans, l'adjoint a fait des recherches qui lui ont procuré des renseignements qu'il a recueilli avec soin et qui sont l'objet du présent rapport. »*

A ce stade, l'adjoint Homet entreprend une impressionnante remontée dans le temps nous conduisant au temps des Romains, de Chilpéric 1<sup>er</sup>, de Charlemagne pour arriver à la conclusion que l'immense territoire de la commune de Valenton fut démembré et donna naissance, entre autres, aux communes de Villeneuve-Saint-Georges, Crosne. Il mentionne que « *les habitants de Valenton ont toujours été particulièrement protégés par l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés* ».

Il continue :

*« On trouverait difficilement les traces de l'existence du village d'Yerres avant le XI<sup>e</sup> siècle mais je vais en venir à l'époque où ce village a commencé à jouir du terrain qui fait l'objet de mon rapport ainsi que je l'établirai ci-après.*

*« En 1044<sup>7</sup> il y avait assurément des cabanes au-dessus de la rivière d'Yerres, elles avaient été construites par des ouvriers de l'abbaye du même nom, qui venait d'être bâtie sur la route qui communiquait à la terre Royale de Brunoy à Paris, par le village de Valenton alors encore considérable.*

*« Hildearde 1<sup>ère</sup> abbesse d'Yerres, femme très charitable prenant en considération l'état pitoyable des malheureux serfs qui s'étaient bâtis des cabanes près le terrain de son abbaye employa tout son crédit pour que l'abbaye de Saint Germain des Prés vint à leur secours.*

---

<sup>3</sup> Dossier « Les Uselles »

<sup>4</sup> Les mots entre parenthèses sont absents dans le texte. Ils ont été rajoutés pour la bonne compréhension du lecteur.

<sup>5</sup> L'orthographe du document original a été respectée

<sup>6</sup> On notera que ce toponyme figure encore de nos jours sur les cartes éditées par l'ONF (voir annexe I.)

<sup>7</sup> Cette date semble peu probable, la donation de terres par Eustachie de Corbeil pour fonder une abbaye est datée de 1124, la communauté s'installe en 1132.

*Comme cette abbaye avait intérêt de protéger la population et de contribuer à l'affermissement et à l'accroissement du nouveau village qui venait de se former sur ses terres, (elle) permit aux vassaux qui voudraient construire de prendre du bois dans les forêt ; malgré cet avantage, le village resta pauvre encore bien longtemps [.....]*

*« Successivement le village s'accrut, après l'hiver de 1282 l'abbaye de Saint Germain des Prés fit don au village d'Yerres des 25 arpents de friche dont il s'agit : elle donna de plus aux habitants 24 bêtes à cornes dont les serfs jouirent en commun. Je pourrai rapporter des choses fort curieuses du village d'Yerres depuis cette époque (sic) et de ceux de Villecresnes, Brunoy, Montgeron, Villeneuve Saint Georges, Crosne ainsi que de Corbeil, etc. mais ce n'est pas mon sujet. Je dois seulement confirmer les autorités supérieures dans la certitude que cette propriété est irrévocablement acquise à la commune tant par sa longue possession que par l'abandon qui en a été fait en 1252<sup>8</sup> par l'abbaye de Saint Germain des Prés.*

*« Le terrain dont il s'agit ne fournit qu'un très mauvais pâturage sur un sol graveleux ; il ne présente aucune espèce de revenu, puisqu'il n'a jamais été affermé et qu'il ne peut être mis en culture, autrement que pour du bois, chaque année la commune paye sur les centimes additionnels 30 francs environ pour contribution foncière de ce friche qui lui occasionne une charge qui n'est compensée par aucun produit.*

*« Cependant il y aurait moyen d'utiliser pour la commune l'existence de cette propriété : ce serait d'en faire l'aliénation au plus offrant et dernier enchérisseur pour le fond en provenant être placé sur l'état. L'adjoint soussigné pense que cette aliénation pourrait présenter en faveur de la commune un revenu de 150 à 200 francs. Il demande l'autorisation de convoquer le conseil municipal à l'effet de délibérer sur l'aliénation dont il est question pour après la dite aliénation et les autres formalités requises être par le gouvernement statué ce qu'il appartiendra.*

*« Ainsi fait et rédigé à Yerres , le 18 septembre 1816*

*« L'adjoint au Maire*

*« signé : HOMET.*

La rédaction de la dernière phrase n'est pas très claire, mais on a bien compris la démarche engagée par les autorités municipales : avoir l'accord de l'Etat pour aliéner ce terrain et récupérer ainsi des fonds utiles au développement de la commune.

Le 9 octobre 1817, le préfet répond à un courrier du maire qui souhaite partager le terrain entre tous les habitants : il considère qu'il vaut mieux utiliser l'argent de la vente pour des réparations urgentes et d'utilité publique comme le pont qui menace de s'écrouler.

Le 23 octobre 1817, le préfet nomme Monsieur Hulot, maire de Brunoy, comme commissaire enquêteur pour entendre les habitants. Ce dernier se rend sur place le 18 novembre 1817 mais on ne connaît pas précisément les conclusions de son enquête.

Curieusement, entre 1817 et 1843, on ne parle plus de la vente de ce terrain, jusqu'au 9 mai 1843 où le conseil municipal décide sa vente aux enchères. En conséquence, le 21 mai 1843, Monsieur Racine, géomètre à Yerres, dresse le plan du terrain, la surface est estimée à 8 ha 13 a 72 ca. Le 8 octobre 1843, en délibération du conseil municipal, on décide de vendre 46 lots de 17 a et 9 ca environ chacun.

Le 21 juillet 1844, à midi, la vente aux enchères à la bougie est ouverte par Monsieur Jeannest de St Hilaire, notaire à Brunoy, la surface a été revue légèrement à la baisse, il n'y a plus que 7 ha 45 a 72 ca. De nombreux Yerrois font une offre sur un ou plusieurs lots et chacun est

---

<sup>8</sup> Il est fait précédemment mention de la date de 1282.

adjudé entre 255 et 352 francs. La somme des enchères individuelles représente un montant de 12 537 francs. Après expiration d'un délai de 15 minutes, il est demandé s'il y a une proposition d'enchères d'un montant supérieur pour la totalité des lots. Plusieurs enchères successives sont portées. C'est Monsieur Napoléon Alexandre Louis Joseph Berthier, Prince de Wagram, Pair de France, demeurant à Paris en son hôtel, rue de la Rochefoucault n° 3 représenté par Amédée Budin son mandataire qui porte l'enchère à 18 000 francs et emporte le tout.

En tant que propriétaire du château de Grosbois et des bois environnants, il devait être particulièrement intéressé par ce terrain qui se trouvait enclavé dans sa propriété.

## Acte 2

### Achat du terrain

### Construction des bâtiments

La décision a donc été prise, les revenus de la vente du terrain dit « Le camp des Lorrains » seront utilisés pour construire une mairie et des écoles pour remplacer des bâtiments vétustes. Le choix se porte sur un terrain situé au centre du bourg, près de la place de l'église, à l'emplacement de la poste actuelle. Dans sa partie haute, il comprend un verger planté de 32 arbres fruitiers, 100 pieds de pommiers paradis, 25 pieds de pêches et de prunes, des cassis et des groseilliers, un berceau de vignes en très bon état. On trouvera ci-dessous le plan de ce terrain. Une enquête de *commodo* et *incommodo* auprès des habitants est réalisée le 6 juillet 1845 par le juge de Paix du canton<sup>9</sup>. Le 5 octobre 1845, le conseil municipal autorise le maire, Jean-Baptiste Amédée Melin, Vicomte du Taillis, à finaliser la transaction.

L'acte de vente à la commune par Alexandre Louis François Hamelin et Rosalie Pauline Proton sa femme est signé le 15 novembre 1846. La superficie du terrain est de 33 a et 81 ca, le prix est de 10 000 francs. Monsieur et Madame Hamelin sont les propriétaires du château situé en face de l'église connu actuellement sous le nom de « Petit château » ou « Château Budé ». Rosalie est la fille de Henry Pierre Proton maire de Yerres de 1831 à 1841.

Deux projets de construction vont être soumis aux autorités compétentes à savoir le conseil général des bâtiments publics et le ministère des Travaux Publics. Les allers-retours entre les différentes instances seront nombreux. Au final, c'est le projet de M. Morot, architecte, qui sera accepté. Le projet présenté par M. Vaussin Chardanne, conducteur des Ponts à Chaussées à Villeneuve Saint-Georges sera refusé au prétexte que son auteur n'est pas architecte. On discutera les moindres détails en demandant par exemple à M. Morot de bien préciser la place des cabinets d'aisance : « *ces cabinets doivent être disposés de manière à pouvoir être surveillés constamment par l'instituteur* ».

Malheureusement, les archives municipales ne disposent pas des plans établis par M. Morot, nous présentons donc en annexe 2 les plans proposés par son concurrent malheureux.

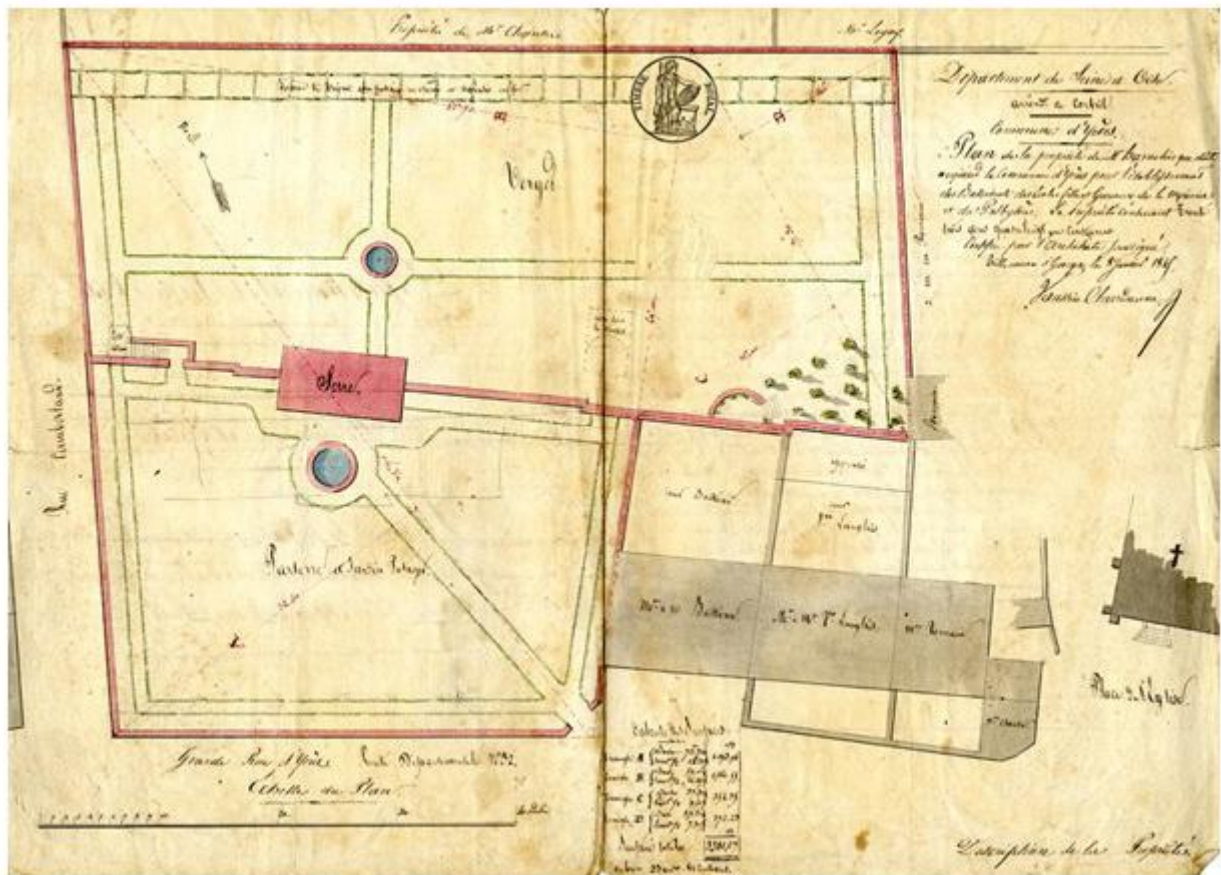
La vente du camp des Lorrains n'a rapporté que 18 000 francs et ne permet évidemment pas de couvrir les frais de l'opération qui se montent à plus de 50 000 francs. Le financement sera

---

<sup>9</sup> A cette date, Yerres fait partie du canton de Boissy-Saint-Léger.

assuré par un emprunt de 10 000 francs sur 3 ans, une imposition de 20 000 francs sur 10 ans et un secours de l'état et du département étalé sur plusieurs années.

*Plan de la propriété Hamelin que doit acquérir la commune d'Yères<sup>10</sup> pour l'établissement des bâtiments des Ecoles filles et garçons de la mairie et du Presbytère. – 8 janvier 1845*



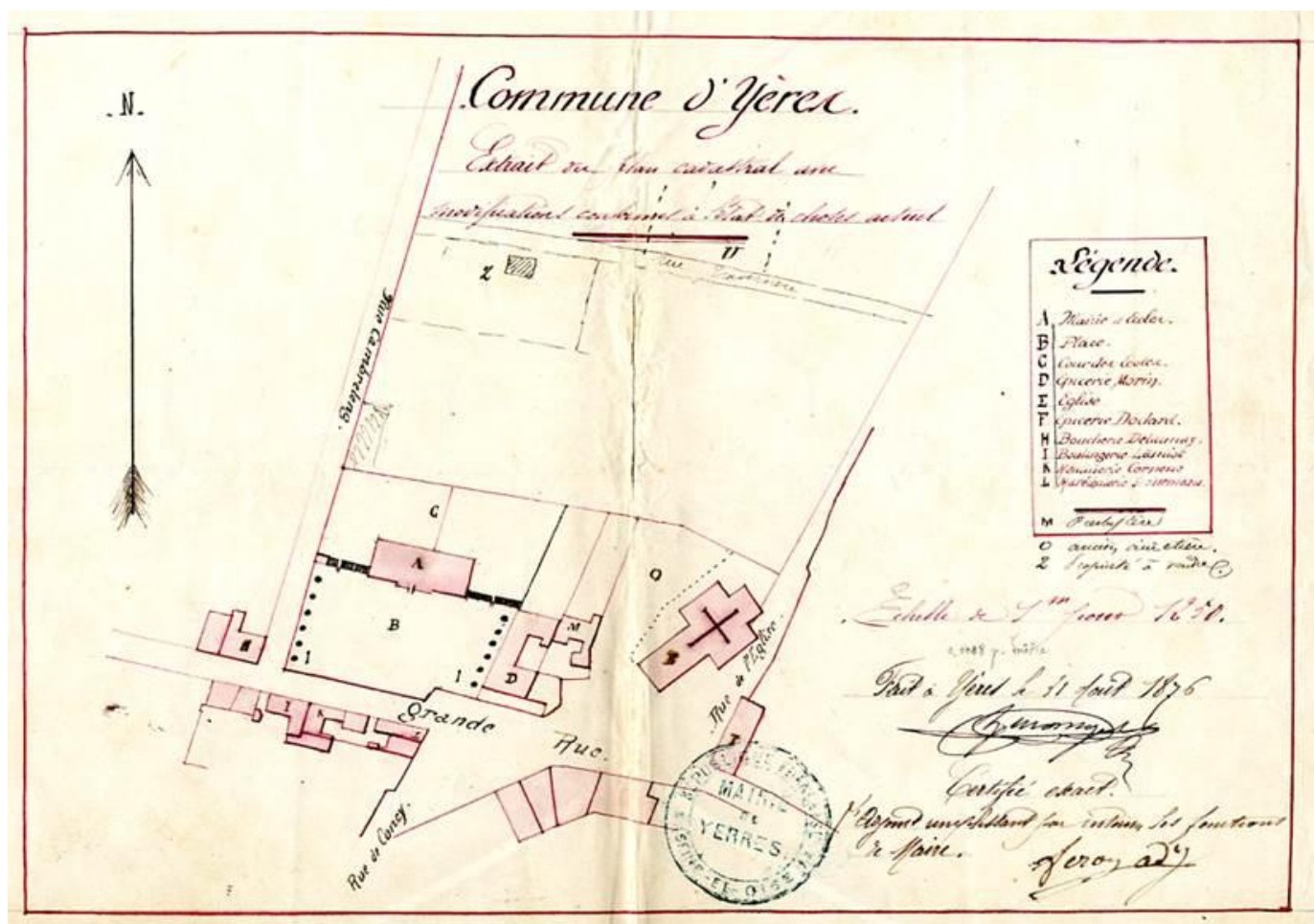
Source : archives municipales

<sup>10</sup> La ville de Yères connaîtra au cours des siècles de nombreuses écritures différentes : Hière, Hierre, Yères avant de s'orthographier définitivement Yères.



Extrait d'un plan cadastral effectué en 1876

On y distingue en A la mairie-écoles et en M le presbytère



source : archives municipales

### Acte 3

## Inauguration de la maison commune, des classes et du presbytère

Il aura donc fallu trente ans pour qu'enfin les Yerrois profitent d'une mairie et d'écoles décentes pour accueillir leurs enfants. L'inauguration par le maire, le Vicomte du Taillis, propriétaire du Château de la Grange<sup>11</sup>, se fera en grande pompe. Nous vous laissons le plaisir d'en lire le compte-rendu intégral tel qu'il est retranscrit dans la délibération du Conseil Municipal du 7 novembre 1847<sup>12</sup>.

<sup>11</sup> Devenu propriété d'une société hôtelière en 2000, le château est rebaptisé du nom du Maréchal de Saxe.

<sup>12</sup> Merci à G. Baumont qui a assuré la saisie informatique de cette délibération en respectant son orthographe et qui m'a mis sur la piste d'archives essentielles pour la réalisation de ce document.

*L'an mil huit cent quarante sept le premier Novembre, il a été procédé avec toute la pompe que comporte la Commune d'Yères, à la bénédiction et à l'inauguration des constructions communales nouvellement élevées.*

*A midi et demi le Conseil Municipal s'est réuni dans l'ancienne salle de la Mairie ; Mess<sup>rs</sup> le V<sup>te</sup> du Taillis, Maire, Picot, adjoint, Raveneau, Quévieux, J<sup>n</sup> B<sup>te</sup> Bertrand, Joron étaient présents, MM. d'Eurbroucq, Mercier étaient dans les rangs de la garde nationale, M<sup>r</sup> Virginet absent pour cause de maladie, Messieurs Morot, architecte de la commune, Chatriot et Pommier commissaires nommés pour surveiller les travaux, sur l'invitation de M<sup>r</sup> le maire, se sont adjoints au conseil ; les autres surveillants faisant partie de l'administration municipale et de la Garde Nationale étaient présents à la cérémonie.*

*A une heure précise la garde Nationale toute entière, commandée par son capitaine, et présidée par M. le chef du 3<sup>me</sup> bataillon et la musique de la 3<sup>me</sup> division est venue recevoir le drapeau destiné à être arboré sur la face extérieure de la nouvelle mairie ; ce drapeau lui a été remis par M<sup>r</sup> le Maire, assisté du Conseil et l'on s'est rendu ensuite à l'église pour la bénédiction de ce drapeau.*

*La Garde Nationale et le Conseil ayant pris place dans l'église, M<sup>r</sup> le Curé a procédé, au son des fanfares, à la bénédiction du drapeau ; il est ensuite monté en chaire et a adressé une allocution touchante aux assistants.*

*Aussitôt après et dans l'ordre suivant, le cortège s'est mis en marche vers le Presbytère.*

- La Garde Nationale précédée de la musique et de M<sup>r</sup> d'Eurbroucq, Chef de Bataillon.
- Les jeunes garçons, ayant à leur tête M<sup>r</sup> Audebine, Instituteur communal.
- Les jeunes filles, assistées de M<sup>lle</sup> Gauvain, Institutrice.
- La confrérie de la Ste Vierge, bannière en tête, sous la conduite de M<sup>lle</sup> Catherine du Taillis<sup>13</sup>, présidente.
- Le Conseil municipal
- M<sup>r</sup> Morot, architecte.
- Mess<sup>rs</sup> les commissaires surveillants des travaux.
- M<sup>ons</sup> le Curé et son clergé.
- Mess<sup>rs</sup> les Marguilliers<sup>14</sup>.

*Arrivé sur la place de l'église, M<sup>r</sup> le Curé accompagné de son clergé, du Conseil et d'une députation de la Garde Nationale, est entré dans le presbytère dont il a parcouru toutes les pièces et auxquelles il a donné successivement la bénédiction.*

*Le cortège a marché alors dans le même ordre vers la place de la maison commune, la Garde Nationale a formé un carré faisant face à la mairie, et M<sup>r</sup> le Curé, suivi par les mêmes députations, a béni les classes des garçons et des filles dans lesquelles il a trouvé les enfants réunis.*

---

<sup>13</sup>Le 15 janvier 1857, Alexandrine Victoire Catherine MÉLIN-RAMOND du TAILLIS épousera Louis Marie Napoléon Sainte-Hélène GOURGAUD. Ce seront quatre générations de Gourgaud qui se succéderont au Château de la Grange avant la vente du domaine en 1990.

<sup>14</sup> Le marguillier est un membre du conseil de fabrique de l'église, association culturelle qui gère le mobilier et les questions pratiques du lieu de culte.

*De retour au milieu de la place, tous les officiers de la Garde N<sup>le</sup> furent invités à s'adjoindre et M<sup>r</sup> le Maire marchant en tête, le cortège est monté dans la salle de la mairie ; là, chaque députation ayant pris la place qui lui était désignée, M<sup>r</sup> le Maire a demandé à M<sup>r</sup> le Curé de vouloir bien donner sa bénédiction à la salle des séances du Conseil municipal et demander à Dieu que les lumières de l'esprit descendent sur lui afin de l'éclairer dans toutes ses délibérations pour faire le bien de la commune et de ses habitants.*

*M<sup>r</sup> le Curé a aussitôt et en présence de tous les assistants donné la bénédiction à la salle de la mairie et des chants religieux ont terminé la S<sup>te</sup> cérémonie de la bénédiction des constructions communales.*

*Le cortège est venu alors se ranger de nouveau au centre de la place publique et pendant que des symphonies se faisaient entendre, la Garde Nationale resserrait les rangs pour diminuer le demi-cercle qui entourait les députations et laisser ainsi se rapprocher toute la population qui était présente à la fête d'inauguration.*

*Un silence profond et imposant s'établit dans toute l'assemblée, M<sup>r</sup> le maire s'étant découvert, prit la parole dans les termes suivants :*

*“ Messieurs du Conseil municipal, Gardes Nationaux et habitants de la commune,*

*“ Nous avons voulu vous réunir tous aujourd'hui pour assister à la bénédiction et à l'inauguration de nos constructions communales.*

*“ C'est une solennité, c'est une fête à laquelle doivent prendre part tous nos habitants, car ils ont tous coopéré à l'élévation de ces bâtiments ; chacun a sa pierre dans ces murs épais et du sable et chacun parmi nous a le droit de dire en montrant le presbytère et nos écoles : voilà ce que j'ai fait pour les dignes porteurs de notre sainte religion, voilà ce que j'ai fait pour nos enfants, pour l'installation de l'institutrice communale, (de) ceux qui se dévouent à leur éducation, voilà l'œuvre de tous.*

*“ Honneur à vous qui avez accepté les charges de cette création, hommages aux élus de la commune, à votre Conseil municipal, qui dans sa sagesse et sa sollicitude pour nos intérêts a fondé des établissements aussi éminemment utiles !*

*“ Parcourez les classes, la demeure de notre respectable et bien aimé Pasteur, visitez la salle de la Mairie, vous êtes chez vous, chers habitants et vous reconnaîtrez partout que notre but a été la simplicité et l'économie ; nous n'avons cependant rien négligé pour les meilleures dispositions de nos écoles, elles sont vastes, saines et commodes, vous pourrez désormais y envoyer vos enfants avec confiance.*

*“ Voyez notre presbytère, ses proportions sont modestes, mais il offre une habitation suffisante et agréable ; nous l'avons mis par une nouvelle et heureuse combinaison en communication directe avec le temple du Seigneur.*

*“ Examinez enfin la salle de la Mairie, qui est destinée à nos réunions électorales, aux distributions des prix, aux assemblées du Conseil et à toutes les réunions que nécessiteront les intérêts de notre chère commune ; vous nous jugerez alors et vos suffrages seront la plus précieuse récompense de nos efforts.*

*“ Ce n'est pas tout d'édifier, il faut savoir conserver. Apprendre donc à nos enfants qu'ils doivent respecter notre maison communale, disons leurs ce qu'elle nous a coûté de sacrifices, disons leurs en même temps que nous ne les regrettons pas, mais qu'il serait au-dessus de nos forces de les recommencer. Ces bâtiments sont sous la sauvegarde de tous. Veillons sur eux comme sur nos propres biens.*



*“ Nous sommes heureux de pouvoir adresser nos remerciements à l’homme habile qui a dirigé nos travaux et à nos concitoyens qui, nommés commissaires pour surveiller ces constructions, ont rempli leur mission avec le plus grand zèle.*

*“ Merci à la Garde N<sup>le</sup> qui a répondu à notre appel, et qui, par sa présence et sa belle tenue, vient donner plus d’éclat à notre cérémonie : elle était nécessaire à cette fête de famille et les sons éclatants et harmonieux de la musique annoncent au loin la joie de nos cœurs et la solennité de cette inauguration.*

*“ Un dernier mot pour mes chers et honorables collègues du Conseil municipal, j’ai besoin de leur témoigner, en présence de nos concitoyens ma profonde gratitude pour la confiance et la bienveillance qu’ils me témoignent en toute occasion, pour les conseils qu’ils me donnent et l’appui qu’ils m’accordent chaque jour pour rendre facile et paternelle l’administration de notre bien aimée Commune.*

*“ Que le drapeau national soit arboré sur la Mairie, qu’il flotte majestueusement au milieu de nos belles constructions et que ses triples couleurs soient saluées trois fois par les cris de :  
Vive le Roi ! ”*

*A ce moment, les cris de “ Vive le Roi ” retentirent de toutes parts et aussitôt le porte-drapeau s’avança devant le Conseil, fit le salut militaire qui lui fut rendu et escorté par un lieutenant de la Garde nationale, il alla planter le drapeau sur la maison communale.*

*Quand le drapeau parut, il fut encore salué par les cris de “ Vive le Roi ”, et la musique militaire exécuta le chant populaire de la Marseillaise.*

*La musique ayant cessé, le clergé entonna le TE DEUM qui fut chanté pendant la marche de M<sup>r</sup> le Curé que le Conseil municipal et la Garde Nationale reconduisirent à l’église. La cérémonie de l’inauguration était alors terminée et elle fut favorisée par un temps magnifique ; elle avait eu lieu dans l’ordre le plus parfait, le soleil de Juillet avait brillé le 1<sup>er</sup> Novembre pour donner plus d’éclat à cette fête.*

*La Garde Nationale revint pour un service d’ordre et des tables ayant été dressées sur la place, elles furent couvertes de pains, de saucissons et de vin que M<sup>r</sup> le Maire se trouvait heureux d’offrir aux habitants de la commune : le Conseil municipal et le Capitaine de la Garde Nationale portèrent alors un toast aux habitants et à la Garde Nationale.*

*M<sup>me</sup> la C<sup>esse</sup> Du Taillis fit elle-même la distribution des comestibles et cette distribution terminée, l’excédent fut porté chez M<sup>r</sup> le Curé pour en faire le partage aux indigents.*

*La Garde Nationale fit témoigner en ce moment à M<sup>r</sup> le Maire par l’organe de son digne Capitaine Mr Drouard, le désir de le reconduire au Château de la Grange ; M<sup>r</sup> le Maire, profondément touché de cet honneur, accepta avec reconnaissance, il se plaça à la tête de la garde nationale accompagné de M<sup>r</sup> l’adjoint et le départ eut lieu.*

*Pendant la route les tambours battaient et la musique faisait entendre ses brillantes fanfares, un grand nombre d’habitants marchaient en tête ou sur les flancs de la garde Nationale, chantant et dansant pendant la marche ; la fête durait encore !*

*Arrivés au Château de la Grange, M<sup>r</sup> le Maire adressa de nouveau la parole aux Gardes Nationaux pour leur témoigner sa gratitude et leur donner l’assurance qu’il conservera toujours le souvenir de l’escorte honorable qu’ils ont bien voulu lui faire ; il alla se placer alors, chapeau bas, à la porte du Château, et la Garde Nationale défila devant lui pour le dépasser.*

*Cette journée laissera de longs et doux souvenirs dans le coeur des habitants de la commune d'Yères. Le Conseil municipal décide dans sa séance du 7 Novembre que le présent procès-verbal sera inséré dans le registre des délibérations.*

On remarquera bien évidemment les qualités oratoires du maire de l'époque (avec les nombreuses références à la royauté qui vivait ces derniers instants) et son enthousiasme pour saluer cette réalisation importante. On espère que son appel au respect de ces bâtiments qui ont coûté tant de sacrifices à la population aura été bien entendu.

La consultation du recensement de 1846 nous donne quelques détails sur certains des participants à cette cérémonie. Le Maire, Jean Baptiste Melin Vicomte du Taillis est âgé de 46 ans, il habite le Château de la Grange du Milieu avec sa femme Honorine Baudelot âgée de 41 ans et sa fille Catherine âgée de 9 ans, qui, malgré son jeune âge, est présidente de la confrérie de la Sainte Vierge. Il y a 49 personnes au château dont Catherine Crowley institutrice anglaise. L'instituteur communal est Jules Alexandre Audebine, 27 ans, il est marié à Lucile Rosalie Pradeau, 26 ans, ils ont 4 enfants et habitent place de l'église. L'institutrice des filles est Stéphanie, Isabelle, Bérénice, Gauvain, âgée de 45 ans, elle est recensée comme célibataire, elle habite rue de Paris avec sa cuisinière Julie Hué. Gaston Deurbroucq (orthographié d'Eurbroucq dans le discours du maire), 55 ans, chef de bataillon de la garde nationale, habite lui aussi rue de Paris, il possède la propriété « La fontaine Budée » appelée aussi « le château de La Fontaine Budée » qui se situait à l'emplacement actuel du centre Calmette. On ne connaît pas sa profession, il est déclaré chef de ménage – propriétaire. Le curé de la paroisse est Jacques Félix Beaumont nommé le 18 octobre 1846, il décèdera à Yerres le 17 décembre 1863. C'est son neveu Augustin Félix Beaumont qui lui succèdera et qui veillera sur les Yerrois pendant la terrible guerre de 1870. L'oncle et le neveu sont enterrés tous les deux au cimetière de Yerres.

On trouvera ci-dessous deux cartes postales anciennes représentant ce bâtiment qui changea très certainement la vie des Yerrois.



Source : archives municipales



Source : collection personnelle J.P. Toussaint



## Et après

La population yerroise augmente : elle passe de 1187 habitants en 1846 à 6905 en 1954. La scolarisation obligatoire instituée par les lois Ferry (1881-1882) va rendre rapidement les écoles trop petites. Les mauvaises conditions d'accueil des enfants signalées à de nombreuses reprises par les inspecteurs d'académie vont conduire la ville à construire de nouvelles écoles de garçons et de filles en centre-ville puis dans les quartiers plus excentrés comme le Taillis ou les Camaldules.

En 1930 seule la mairie occupe le bâtiment inauguré en 1847 et dans les années 1950 plusieurs pistes sont explorées pour agrandir la mairie dont les locaux deviennent insuffisants.

Finalement la commune, Marceau Baillot étant maire de la ville, achète en 1960 « le château Beauregard », maison bourgeoise entourée de son parc de deux hectares et demi, propriété d'Honoré Aurélien Benoiston, depuis 1880. Un emprunt de 450 000 francs est effectué auprès de la Caisse des dépôts. L'intérieur du bâtiment est réaménagé, la toiture rénovée



La mairie de Yerres  
Source : wikipedia

L'inauguration a lieu le 16 décembre 1961 en présence de Paul Demange, préfet de Seine-et-Oise, d'Alain Poher et Edouard Bonnefous, sénateurs.



Inauguration de la nouvelle mairie  
Source : Collection personnelle G. Baumont

L'emménagement a lieu en 1962. L'ancienne mairie-école devient alors la Poste.

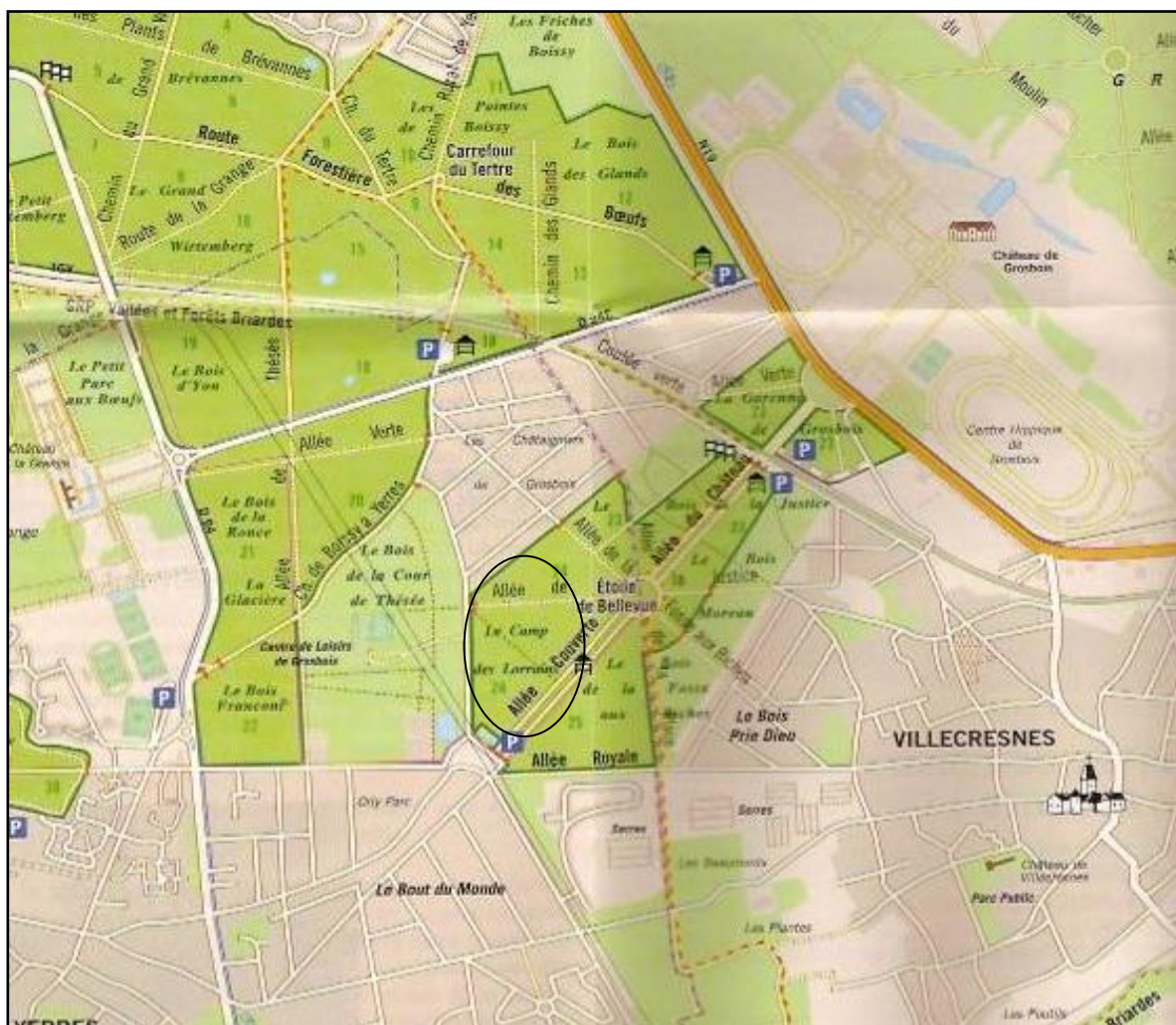
Merci à G. Baumont, A. Bourachot et J.P. Toussaint pour leurs précieux commentaires

Monique PATRON (2016)



# ANNEXE 1

## Le camp des Lorrains



### Extrait de la carte du massif de l'arc boisé éditée par l'ONF

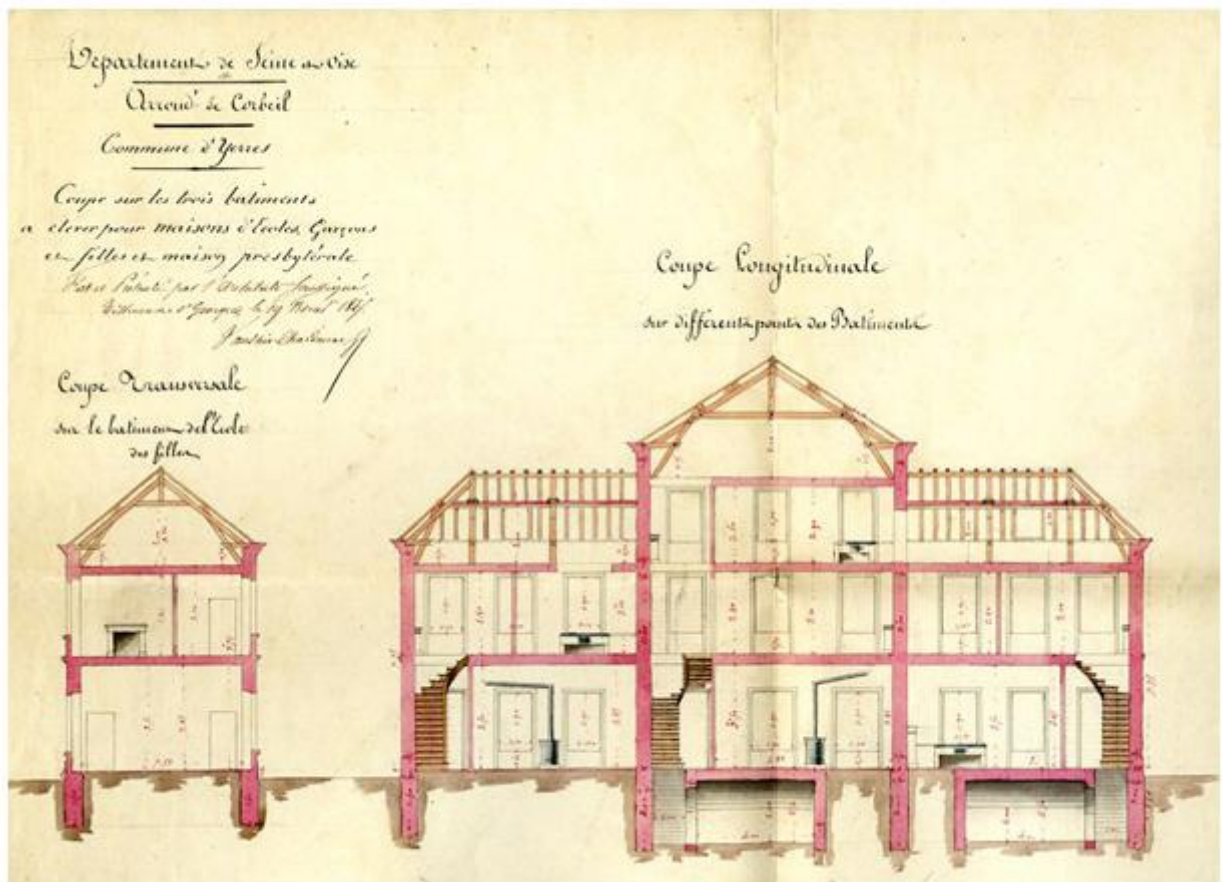
Le toponyme « Camp des Lorrains » nous vient de la Fronde des Princes qui opposa, essentiellement en 1652 dans notre région, l'armée royale emmenée par Turenne, l'armée des Princes emmenée par le prince de Condé et l'armée du duc Charles de Lorraine mercenaire du roi de France qui tantôt s'allie avec l'un et tantôt avec l'autre.



## ANNEXE 2

Sources : archives municipales

- Projet de trois bâtiments à élever pour la construction*
- 1° d'une école des garçons au rez-de-chaussée, le premier étage destiné à la salle du conseil municipal, le second au logement de l'instituteur
  - 2° d'une école des filles avec logement de l'institutrice
  - 3° d'une maison presbytérale – 19 février 1845



*Coupe des bâtiments à élever pour maisons d'Ecoles  
Garçons et filles et maison presbytérale – 19 février 1845*

ÉLÉVATION de la FAÇADE des trois bâtiments et de la grille d'entrée

